



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 25 JANVIER 2024 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 19 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Philippe BARRIERE à Mme la Maire ; Matthieu GUIHO à Cyril CHAPPET ; Natacha MICHEL à Jocelyne PELETTE ; Jean-Marc REGNIER à Jean MOUTARDE

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Hénoc CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

Absents : 2

Jocelyne PELETTE ; Michel LAPORTERIE

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Myriam DEBARGE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et aux délibérations du Conseil municipal du 28 mai 2020 et 28 septembre 2023 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 30 novembre 2023.

Décision N° 36 du 12 décembre 2023 : Requalification urbaine et aménagement du cœur de ville au niveau de la Place du Marché et de la Rue de l'Hôtel de Ville - Sollicitation de l'ensemble des partenaires financiers pour garantir la faisabilité du projet au regard du plan de financement suivant :

RECETTES

Moyens financiers	Montants subventionnables en € HT	Taux	Recettes
Etat (DETR 2023) ZRR	987 444,00	35,00 % du HT	345 605,40 €
Etat (Fonds vert)	206 055,65	40,00 % du HT	82 422,26 €
Département	622 711,36	40,00 % du HT	249 084,55 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	191 475,00	50,00 % du HT	95 737,50 €
Total subventions :			772 849,71 €
Reste à la charge de la collectivité hors TVA :			298 463,94 €
Fonds propres			
Total opération			1 071 313,65 €

Le taux global de subvention serait de 72 % du montant HT total de l'opération.

Décision N° 1 du 8 janvier 2024 : Forum « Vis ta retraite » - Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes à hauteur de 3 504,50 € et selon le budget prévisionnel suivant :

<u>Coût prévisionnel du projet</u>		<u>Financement prévisionnel du projet</u>	
Prestations spectacle et animation :	5 741,50 €	Département de la Charente-Maritime -	
Achat convivialité et petit matériel :	1 250,00 €	Conférence des financeurs :	3 504,50 €
Communication :	300,00 €	Agirc-Arrco :	3 887,00 €
Mise à disposition salle :	1 440,00 €	Mutualité Sociale Agricole :	500,00 €
Transport à la demande :	1 000,00 €	Délégation départementale des	
		Foyers ruraux :	200,00 €
		Résidence des Jardins de Mathis :	200,00 €
		Ville de Saint-Jean-d'Angély :	1 440,00 €
Total :	9 731,50 €	Total :	9 731,50 €

Décision N° 2 du 15 janvier 2024 : Requalification urbaine et aménagement du cœur de ville au niveau de la Place du Marché et de la Rue de l'Hôtel de Ville - Sollicitation de l'ensemble des partenaires financiers pour garantir la faisabilité du projet au regard du plan de financement suivant :

RECETTES

Moyens financiers	Montants subventionnables en € HT	Taux	Recettes
Etat (DETR 2024) ZRR	1 071 313,65	32,67 % du HT	350 000,00 €
Etat (Fonds vert)	206 055,65	40,00 % du HT	82 422,26 €
Département	622 711,36	40,00 % du HT	249 084,55 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	191 475,00	50,00 % du HT	95 737,50 €
Total subventions :			772 849,71 €
Reste à la charge de la collectivité hors TVA : Fonds propres			294 069,34 €
Total opération			1 071 313,65 €

Le taux global de subvention serait de 72 % du montant HT total de l'opération.

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX :

Objet du marché : Aménagement de la Place du Marché et de la rue de l'Hôtel de Ville

Montant total du marché : 1 036 313 ,65 € HT

Date du marché : 26/12/2023

- Lot 1 - VRD
Montant : 987 444,00 € HT
Attributaire : SEC TP - 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE
- Lot 2 - Espaces Verts
Montant : 48 869,65 € HT
Attributaire : ID VERDE - 17000 LA ROCHELLE

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal du 30 novembre 2023.



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.